

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) : modification de la délibération 2014/0423 relative à la participation financière de Bordeaux Métropole aux études d'avant-projet et aux acquisitions foncières anticipées

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2014/0423, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole) du 11 juillet 2014 a autorisé la participation financière de notre établissement :

- A la réalisation de l'étude d'avant-projet des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB), dont le maître d'ouvrage est Réseau Ferré de France (RFF), devenu SNCF Réseau au 1^{er} janvier 2015. Le coût total de l'étude est estimé à 12 000 000 € courants HT. Le taux de participation de Bordeaux Métropole s'élève à 12,5 % des dépenses réellement acquittées par SNCF Réseau, sans toutefois que cette participation puisse dépasser 1 500 000 €.
- Au programme d'acquisitions foncières anticipées des AFSB, conduit par SNCF Réseau, dont le coût total est estimé à 2 000 000 € courants HT. Le taux de participation de Bordeaux Métropole s'élève à 12,5 % des dépenses réellement acquittées par SNCF Réseau, sans toutefois que cette participation puisse dépasser 250 000 €.

Pour permettre l'engagement de cette participation financière, la même délibération autorise la signature de deux avenants aux conventions passées entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France et relatives au financement des études d'avant-projet et du programme d'anticipation des acquisitions foncières des AFSB.

Or, la délibération prévoyait que le Département de la Gironde, appelé en cofinancement de ces deux opérations pour le même montant que Bordeaux Métropole, soit également signataire de ces deux avenants.

Le Conseil départemental de la Gironde n'ayant pas, à ce jour, autorisé la participation financière du Département à ces deux opérations, il est proposé afin de ne pas retarder le déroulement des opérations, de modifier la délibération n°2014/0423, ainsi que les avenants annexés. Ceci permettra que l'engagement de la participation financière de Bordeaux Métropole se fasse indépendamment de celui du Département de la Gironde. En outre, la Région Aquitaine assurera le portage transitoire de la part de cofinancement dévolue au Département.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses alinéas 1 et 2 relatifs aux compétences de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel et d'aménagement de l'espace métropolitain,

VU le décret n° 2015-140 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau et ayant entraîné la transformation de Réseau Ferré de France (RFF) en SNCF Réseau,

VU la délibération du Conseil de Communauté urbaine n°2014/0423 en date du 11 juillet 2014,

VU les conventions entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), en date du 6 décembre 2013, relatives au financement de l'étude d'avant-projet, d'une part, et du programme d'anticipation des acquisitions foncières, d'autre part, des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) concourt à l'aménagement de l'espace métropolitain en permettant notamment de renforcer la desserte ferroviaire des communes de Bègles et Villenave d'Ornon, de développer l'intermodalité autour des gares de ces deux communes, et de réduire les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire pour les riverains,

CONSIDERANT QUE, le Département de la Gironde n'ayant pas, à ce jour, autorisé la signature des avenants annexés à la délibération sus-visée, l'engagement de la participation financière de Bordeaux Métropole, prévu par cette même délibération, ne peut être concrétisé,

DECIDE

Article unique : la délibération n°2014/0423 du 11 juillet 2014 est modifiée comme suit :

Article 1 : *inchangé*

Article 2 : D'approuver les termes de la convention sus-visée, entre l'Etat, la Région Aquitaine et SNCF Réseau, en date du 6 décembre 2013, relative au financement de l'étude d'avant-projet des AFSB, et de son avenant n°1 destiné à prendre en compte la participation financière de Bordeaux Métropole à cette étude.

Article 3 : D'approuver les termes de la convention sus-visée, entre l'Etat, la Région Aquitaine et SNCF Réseau, en date du 6 décembre 2013, relative au financement du programme d'anticipation des acquisitions foncières des AFSB, et de son avenant n°1 destiné à prendre en compte la participation financière de Bordeaux Métropole à ce programme.

Article 4 : *inchangé*

Article 5 :

La participation attendue de la Bordeaux Métropole, d'un montant total de 1 750 000 €, sera ouverte au budget principal des exercices concernés sur la ligne budgétaire chapitre 204, article 204183, fonction 824, et selon le calendrier prévisionnel suivant :

Année	2015	2016	Total
Crédits de paiement	1 250 000 €	500 000 €	1 750 000€

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,

La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2015

Mme. CLAUDE MELLIER